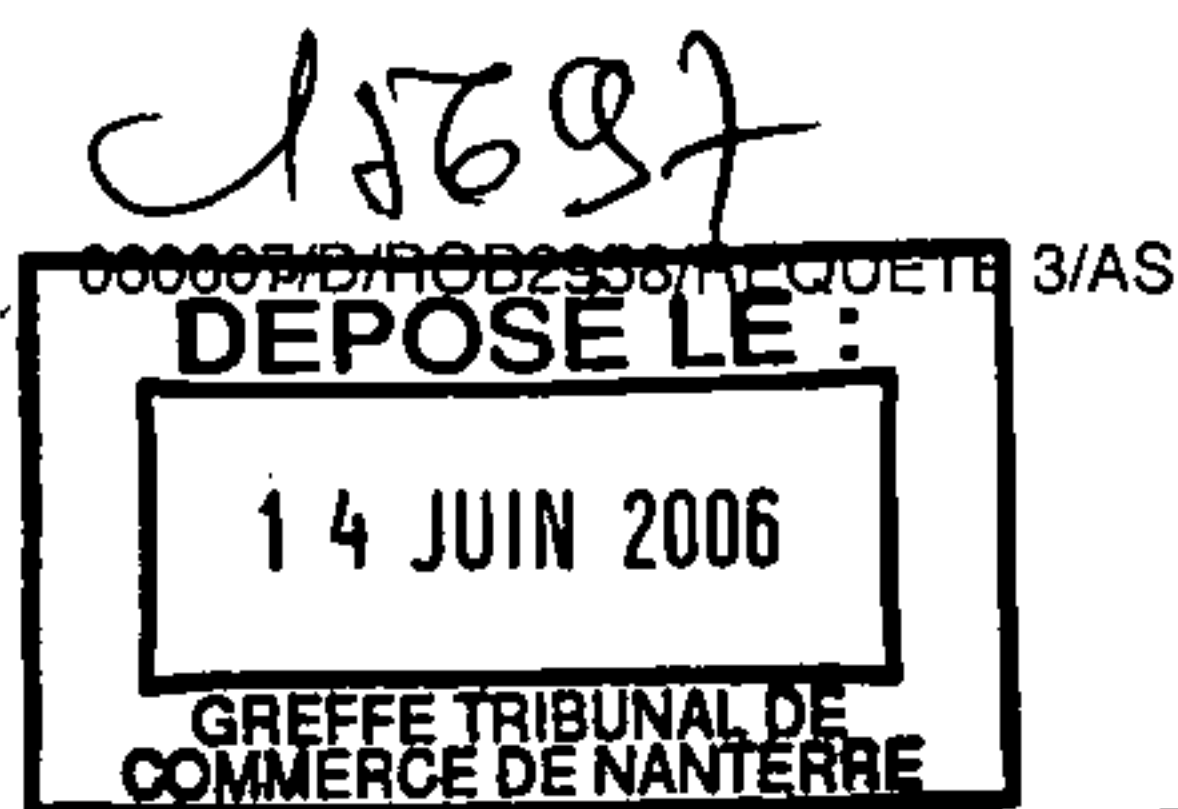




Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

REQUETE déposée sous le n° 060912

REQUETE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE AUX FINS D'EXTENSION DE MISSION
CONFIEE A UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur Jean Luc BERNARD, né le 19 août 1959 à BORDEAUX (33000), de nationalité française, demeurant 12 Place Edouard VII (75009) PARIS

Agissant en qualité de :

200602527

Président Directeur Général de la société GROUPE ASTEK, société anonyme à conseil d'administration au capital de 37 000 euros, dont le siège social est à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) – 85/87 avenue Pierre Grenier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n° 489 800 805

Ayant pour avocat :

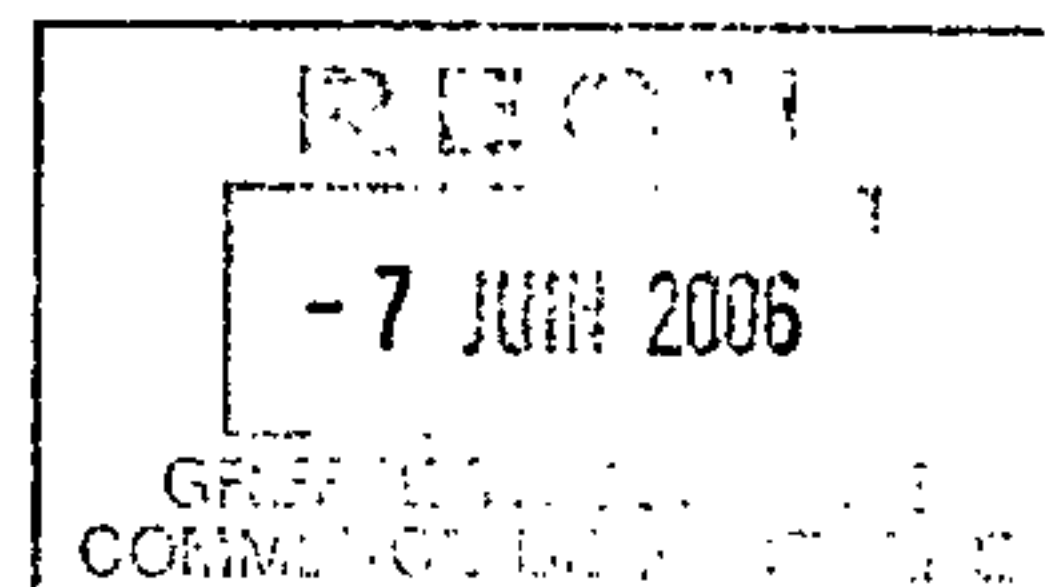
La SCP AYMÉ RAVAUD LE GUEN

Société civile professionnelle d'avocats au Barreau de Paris,

Demeurant 55, avenue Marceau (75116) PARIS

Tel : 01 40 70 06 64 - Fax : 01 47 20 92 87

Toque P 413



APRÈS AVOIR RAPPELÉ CE QUI SUIT :

La Société GROUPE ASTEK, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE depuis le 25 avril 2006 sous le n°489 800 805, envisage de réaliser une augmentation de son capital social par voie d'apports en nature de titres sociaux.

A la date des présentes, vous avez désigné Monsieur Claude MAYER demeurant 6, place Boulnois (75017) PARIS en qualité de commissaire aux apports pour apprécier et évaluer les apports de titres qui vont lui être consentis par :

- 1) ROBINSON PARTICIPATIONS société anonyme dont le siège social est à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 85/87 avenue Pierre Grenier (RCS Nanterre 381 363 910) : apport des actions qu'elle détient dans ses filiales les sociétés ASTEK SA (soit 83,86%), INCKA (76,50%) et ALLIGRA (78,25%), (ordonnance du 31 mars 2006 n° 2006 000 520).
- 2) Messieurs SANTRAILLE, BABEL et ROBERT : apport des parts sociales qui composent l'intégralité du capital social de la société SANBARO INDUSTRIES dont le siège social est à VAULX EN VELIN (69120) – 50, rue Ernest Renan, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 448 544 247, - (ordonnance du 23 mai 2006 n° 2006 000 779).

- 3) Monsieur Franck PLATANO : apport de 16 044 actions (soit 40,10% du capital) de la Société OPTALAN, société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, dont le siège social est situé Route des Dolines Les Taissonnières HB2 (06650) VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, immatriculée au RCS de GRASSE sous le n° 439 640 129 (ordonnance du 31 mai 2006 n° 2006 000 843).

Il est aujourd'hui envisagé que les actionnaires minoritaires des sociétés ASTEK SA et INCKA apportent concomitamment aux opérations ci-dessus visées leurs actions à la société GROUPE ASTEK.

Comme il vous avait déjà été indiqué dans les précédentes requêtes, la Société GROUPE ASTEK a vocation à solliciter son admission à l'EUROLIST d'EURONEXT dans les mois à venir. Pour répondre aux recommandations de l'AMF, la mission du Commissaire aux Apports devra être étendue à l'émission d'un rapport sur les modalités de l'apport (rapport prévu à l'article L 236-10 du Code de Commerce).

En conséquence, Monsieur Jean-Luc BERNARD, es-qualités de Président Directeur Général de la Société GROUPE ASTEK a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise Monsieur le Président de bien vouloir étendre la mission de commissaire aux apports confiée à Monsieur Claude MAYER en vertu des ordonnances des 31 mars, 23 mai 2006 et 31 mai 2006 en le chargeant :

- d'une part, conformément à l'article L 225-147 du Code de Commerce et aux articles 64 et 169 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, d'apprécier et d'évaluer la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport à la Société GROUPE ASTEK SA :
 - a) par les actionnaires minoritaires d'INCKA :
 - Monsieur Claude XUFRE : 897 actions,
 - Monsieur Stéphane LEVEAU : 960 actions,
 - Monsieur Jérôme CALENTIER : 960 actions.
 - b) par les actionnaires minoritaires d'ASTEK SA :
 - Monsieur Jean-Luc BERNARD : 81 845 actions,
 - Monsieur Philippe DELECOURT : 166 105 actions,
 - Monsieur François PHULPIN : 112 500 actions,
 - Monsieur Jean Christophe BERNARD : 120 694 actions,
 - Monsieur Jean Marc BERNARD : 112 563 actions,
 - Madame Hélène LIMOGES : 31 888 actions,
 - Madame Isabelle DUBILLON : 87 000 actions,
 - Monsieur Cyril BERG : 215 actions,
 - FCPR CDC INNOVATION 96 : 83 400 actions,
 - THALES CORPORATE VENTURES : 61 422 actions,
 - INRIA TRANSFERT : 50 948 actions,
 - FINANCIÈRE DE BRIENNE : 44 034 actions,
 - CANDEL and PARTNERS : 18 934 actions.

- d'autre part et par extension de sa mission, d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur et d'établir conformément à l'article L 236-10 du Code de Commerce un rapport écrit sur les modalités de l'apport

rapports qui seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le décret n°67-236 du 23 mars 1967 et mis à la disposition des actionnaires de la Société GROUPE ASTEK

Les commissaires aux comptes de la Société GROUPE ASTEK, société bénéficiaire de l'apport en nature, sont :

- commissaire aux comptes titulaire : Société BDO MARQUE & GENDROT
23 rue de Cronstadt
75015 PARIS
RCS PARIS 342 528 825
- commissaire aux comptes titulaire : AUTOIR SIXDENIER MARY
5, rue Crévaux
75116 PARIS
RCS PARIS 428 911 275
- commissaire aux comptes suppléant : RA AUDIT
1, allée du Clos
74100 ANNEMASSE
RCS THONON LES BAINS 394 785 711
- commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Xavier MAITRE
30 avenue de Villiers
75017 PARIS

Les commissaires aux comptes de la Société ASTEK SA sont :

- commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Pierre VILLAIN
32, place Saint Georges
(75009) PARIS
- commissaire aux comptes titulaire : AUTOIR SIXDENIER MARY
5, rue Crévaux
75116 PARIS
RCS PARIS 428 911 275
- commissaire aux comptes suppléant : RA AUDIT
1, allée du Clos
74100 ANNEMASSE
RCS THONON LES BAINS 394 785 711

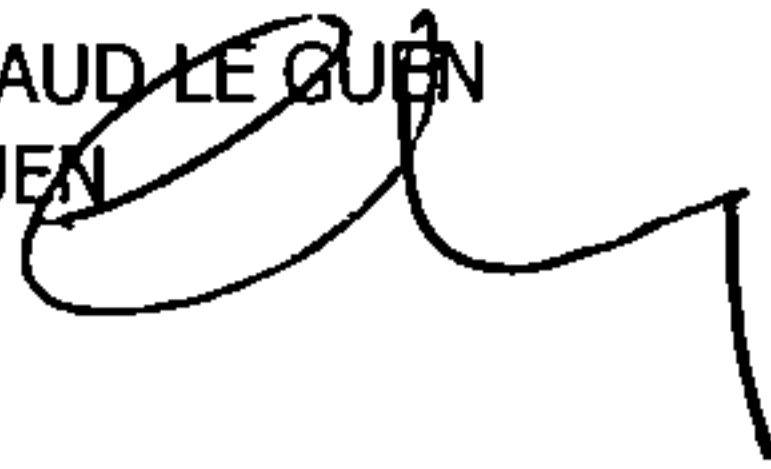
- commissaire aux comptes suppléant : SOCIÉTÉ FIDUCAIRE DE REVISION
COMPTABLE SOFREC
360, avenue du 7^{ème} Régiment d'infanterie
46 000 CAHORS
RCS CAHORS : 319 279 758

Les commissaires aux comptes de la Société INCKA sont :

- commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Pierre VILLAIN
32, place Saint Georges
(75009) PARIS
- commissaire aux comptes suppléant : SOCIÉTÉ FIDUCAIRE DE REVISION
COMPTABLE SOFREC
360, avenue du 7^{ème} Régiment d'infanterie
46 000 CAHORS
RCS CAHORS : 319 279 758

Présentée le 6 JUIN 2006

Pour la SCP AYMÉ RAVAUD LE GUEN
Maître Catherine LE GUEN



AYMÉ RAVAUD LE GUEN
Société d'Avocats
55, Avenue Marceau - 75116 PARIS
Toque P 413

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ GROUPE ASTEK EN
VUE DE L'EXTENSION DE LA MISSION CONFIEE A MONSIEUR CLAUDE MAYER,
COMMISSAIRE AUX APPORTS**

I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR LES PARTIES A L'OPERATION

I-I- APORTEURS

Actionnaires minoritaires d'INCKA :

- Monsieur Claude XUFRE
Demeurant 1, rue Balzac (78360) MONTESSON : 897 actions,
- Monsieur Stéphane LEVEAU
Demeurant 9, avenue de la Gilquinière (91360)
MORSANG SUR ORGE : 960 actions,
- Monsieur Jérôme CALENTIER :
172, rue Raymond Losserand (75014) PARIS : 960 actions.

Actionnaires minoritaires d'ASTEK SA :

- Monsieur Jean-Luc BERNARD
12, place Edouard VII (75009) PARIS : 81 845 actions,
- Monsieur Philippe DELECOURT
Chemin des Cauvilles (78930) VERT : 166 105 actions,
- Monsieur François PHULPIN
16, rue Charles Laffitte (92200) NEUILLY SUR SEINE : 112 500 actions,
- Monsieur Jean Christophe BERNARD
86, rue de Paris (92 100) BOULOGNE-BILLANCOURT : 120 694 actions,
- Monsieur Jean Marc BERNARD
89, avenue des frères Robinson (33700) MERIGNAC : 112 563 actions,
- Madame Hélène LIMOGES
35, Chemin de l'Ariel (78430) LOUVECIENNES : 31 888 actions,
- Madame Isabelle DUBILLON
11, rue Henri Martin (92100) BOULOGNE-BILLANCOURT : 87 000 actions,
- Monsieur Cyril BERG
4, allée de la Forêt (78170) LA CELLE ST CLOUD : 215 actions,
- FCPR CDC INNOVATION 96
33, rue de la Baume (75008) PARIS : 83 400 actions,
- THALES CORPORATE VENTURES
45, avenue de Villiers (92 200) NEUILLY SUR SEINE : 61 422 actions,
- INRIA TRANSFERT
Domaine de Voluceau-Rocquencourt - BP 105 (78153)
LE CHESNAY : 50 948 actions,
- FINANCIÈRE DE BRIENNE
2, Place de Rio de Janeiro (75008) PARIS : 44 034 actions,
- CANDEL AND PARTNERS
4, avenue Hoche (75008) PARIS : 18 934 actions.

I-II – SOCIETE GROUPE ASTEK (société bénéficiaire de l'apport)

La Société GROUPE ASTEK est une société anonyme, au capital social de 37 000 euros, dont le siège social est situé 85/87 avenue Pierre Grenier (92100) BOULOGNE BILLANCOURT immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 489 800 805

Elle a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales et/ou de services, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pour toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles et/ou d'acquisition de sociétés existantes, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de scission, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ou branches d'activités intervenant plus particulièrement –mais sans que cette liste soit exhaustive- dans le domaine de la conception, la réalisation, l'adaptation, la commercialisation, la maintenance et la cession de produits informatiques (logiciels et matériels), et plus généralement toutes activités rentrant dans le cadre d'une société holding à savoir l'administration et la gestion de valeurs mobilières et titres sociaux ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- l'étude, la création, la mise en valeur, l'organisation, la réorganisation, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières; l'octroi de toutes garanties et de tous prêts pour l'accomplissement d'une entreprise quelconque ; la constitution de tous groupements, syndicats, participations ou autres associations quelconques avec des tiers, en vue de la réalisation de l'objet social,
- le négoce, la fourniture de tous produits et articles utiles ou nécessaires au fonctionnement des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique,
- les prestations de services en tous genres aux entreprises et sociétés auxquelles la Société est intéressée, y compris l'assistance et le conseil en matière financière, de gestion ou de vente, ainsi que la conception, la fabrication ou la promotion de tous produits, l'ingénierie, le conseil, l'assistance, l'organisation destinées aux entreprises industrielles, commerciales et de services,
- toutes activités commerciales complémentaires ou connexes, en rapport, directement ou indirectement, avec l'activité des filiales,
- l'acquisition, la location, la gestion de tous immeubles ou ensembles immobiliers et de tous équipements industriels ou commerciaux,

et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Elle a une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

ROBINSON PARTICIPATIONS détient 364 actions sur les 370 actions composant le capital social.

II - NATURE DES APPORTS

II.1 apports par les actionnaires de la société INCKA

Dans le cadre de l'opération objet de la présente requête, les actionnaires visés ci-dessus apporteront au total 2817 actions sur les 12 000 actions composant le capital social de la société INCKA, société anonyme au capital de 300 000,-euros, dont le siège social est à BOULOGNE BILLANCOURT (92 100) 85/87 avenue Pierre Grenier, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 439 752 817, étant ici précisé que le solde du capital social sera apporté à GROUPE ASTEK par la société ROBINSON PARTICIPATIONS.

Chiffres clés de la Société INCKA au 31 décembre 2005 :

Montant des capitaux propres : 522 776 €
Total de bilan : 11 835 192 €
Chiffres d'affaires HT : 17 323 867 €
Effectif salarié au 1^{ER} mars 2006 : 255 salariés.

II.2 apports par les actionnaires de la société ASTEK SA

Dans le cadre de l'opération objet de la présente requête, les actionnaires visés ci-dessus apporteront au total 971 548 actions sur les 6 241 855 actions composant le capital social de la société ASTEK SA, société anonyme au capital de 1 903 765,77 euros, dont le siège social est à BOULOGNE BILLANCOURT (92 100) 52/54 rue Marcel Dassault, immatriculée RCS de NANTERRE sous le n° 347 989 808, étant ici précisé que 83,86% du capital social sera apporté à GROUPE ASTEK par la société ROBINSON PARTICIPATIONS.

Chiffres clés de la Société ASTEK SA au 31 décembre 2005 :

Montant des capitaux propres : 12 361 812 €
Total de bilan : 46 148 179 €
Chiffres d'affaires HT : 45 516 329 €
Effectif salarié au 1^{ER} mars 2006 : 597 salariés.

III – DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE PRÉVUE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ GROUPE ASTEK : 30 JUIN 2006

ORDONNANCE 2006000912

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons

Guillaume Claude PAYER
6 Place Boulnois
75017 Paris

en qualité de



Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers



Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs bien dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce



Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra(ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le

18-6-06



[Signature]